

## CONDITIONS GENERALES

### **Article 1. Généralités - Définitions**

- 1.1. Les dispositions du Livre VI du Code de droit économique (*M.B.*, 29 mars 2013) intitulé « Pratiques du marché et protection du consommateur », ci-après « Code », sont applicables aux présentes conditions générales.
- 1.2. Sauf mention contraire, les termes utilisés ci-après doivent être compris au sens de ce Code.
- 1.3. Le terme « F9 » désigne l'ASBL F9 Languages in Brussels (BCE n° 0442.999.196 ; siège établi à 1050 Bruxelles, avenue Louise 120 ; +32 (0)2 627 52 52 ; info@f9languages.eu).
- 1.4. Le terme « Formation » vise tout type de formation, cours ou session de cours, privés ou collectifs et, plus généralement, tout service fourni par F9 à un Participant ;
- 1.5. Le terme « Participant » vise toute personne, physique ou morale, publique ou privé, inscrite à une Formation.
- 1.6. Le terme « Consommateur » vise uniquement le Participant personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.
- 1.7. Le terme « Inscription » désigne l'engagement contractuel entre le Participant et F9 qui naît, définitivement et irrévocablement, dès l'acceptation d'une offre de Formation émise par F9, dès commande ou acceptation par écrit d'une reconduction (email suffisant) ou encore dès versement de tout ou partie du prix d'une Formation, le tout sous réserve d'acceptation par F9.  
Il est précisé que les professeurs/formateurs de F9 ne disposent d'aucun pouvoir d'engagement. Les ventes qu'ils négocieraient n'acquiescent donc le caractère d'Inscription qu'après l'envoi par F9 d'une acceptation.
- 1.8. Sauf mention contraire ou lorsque seul le Consommateur est visé, les présentes conditions s'appliquent aux contrats conclus avec tous types de Participant.

### **Article 2. Conditions applicables**

- 2.1. Sauf convention contraire écrite et acceptée par les deux parties, seules sont d'application les conditions générales et particulières du présent devis, bon de commande, bon de livraison, de la présente offre ou facture.

### **Article 3. Information du Consommateur**

- 3.1. Le Consommateur reconnaît avoir été correctement informé des caractéristiques, des modalités pratiques d'organisation et de tenue de sa Formation, de son prix toutes taxes comprises ainsi que de ses modalités de paiements, et ce, préalablement à son Inscription.

### **Article 4. Droit de rétractation du Consommateur**

- 4.1. En cas d'Inscription d'un Consommateur par le biais d'un contrat à distance au sens de l'article 1.8,15° du Code, celui-ci peut se rétracter dans un délai de 14 jours calendriers à compter du lendemain du jour de l'Inscription. Le Consommateur peut se rétracter sans motivation aucune.
- 4.2. Le Consommateur exerce son droit de rétractation conformément aux articles VI.47 et suivants du Code. Toute rétractation doit, à peine de nullité, parvenir à F9 par courrier recommandé.
- 4.3. En cas de rétractation valide, F9 rembourse intégralement le Consommateur.
- 4.4. Sauf demande expresse du Consommateur acceptée par F9, aucune Formation ne débute durant le délai de rétractation. Si cela devait être le cas et que le Consommateur se rétracte valablement au sens du Code, F9 ne le rembourserait qu'en proportion des services non encore reçus.

### **Article 5. Prix – Paiement – Facturation - Réclamation**

- 5.1. Les prix mentionnés sur les brochures promotionnelles comme sur le site internet de F9 ne sont qu'indicatifs. Seuls les prix communiqués spécifiquement au Participant concernant sa Formation engage F9.
- 5.2. Sauf dérogation écrite de F9, toute facture adressée au Participant est payable au comptant dans les 48heures de sa réception. Sauf dérogation écrite de F9, le Participant doit en toute hypothèse avoir payé l'intégralité du prix de sa Formation 48heures avant son commencement.
- 5.3. Le paiement du prix peut être réalisé par virement sur le compte bancaire de F9 préalablement communiqué ou, sur place, par carte bancaire de débit ou de crédit. L'argent liquide est accepté.
- 5.4. Toute réclamation relative à une facture devra précisément identifier ladite facture et être transmise à F9 par écrit dans les 7 jours calendriers à compter de sa réception. A défaut, le Participant ne pourra plus contester ladite facture. Toute facture est présumée reçue par le Participant 3 jours ouvrables après sa date d'émission.
- 5.5. L'intervention éventuelle d'une quelconque subvention d'une autorité publique dans le paiement de la Formation (chèques-formation, chèques-langue, etc.) doit être indiquée par le Participant et expressément acceptée par F9 au plus tard le jour de l'Inscription. A défaut, F9 peut refuser cette modalité de paiement et/ou toute charge administrative nécessaire à l'obtention de la subvention par le Participant. En toute hypothèse, le Participant reste seul redevable envers F9 du paiement intégral du prix de la Formation.

### **Article 6. Sanction – Indemnité – Clause pénale – Intérêts**

- 6.1. A défaut de paiement à l'échéance par le Participant de tout ou partie du prix facturé, F9 se réserve le droit, de plein droit et sans mise en demeure préalable, de résoudre l'Inscription aux torts exclusifs du Participant ou, aux choix de F9, de suspendre tout ou partie de son exécution, le tout sans préjudice de l'application des articles 6.2 à 6.3.
- 6.2. Sans mise en demeure préalable et de plein droit, à défaut de paiement de toute facture à sa date d'échéance, le montant facturé sera majoré de

15%, avec un minimum de 100 EUR aux fins de réparer forfaitairement le préjudice subi par F9. Tout défaut de paiement dans les délais rend immédiatement exigible l'intégralité des montants facturés au Participant.

- 6.3. Des intérêts seront en outre dus sur le montant majoré visé à l'article 6.2 par le Participant, de plein droit et sans mise en demeure préalable, et ce, au taux légal applicable augmenté de 5% pour couvrir les frais administratifs de recouvrement de créance de F9 et sans préjudice, en cas de procédure judiciaire, du droit au remboursement des frais et dépens accordées par le Code judiciaire.

### **Article 7. Annulation d'une Formation par le Participant**

- 7.1. Sous réserve du droit éventuel de rétractation exclusivement ouvert au Consommateur, si l'annulation est portée à la connaissance de F9 par le Participant, par écrit et plus de 21 jours calendriers avant la date de début de la Formation, le prix de celle-ci ne sera pas dû par le Participant. Seuls 100 EUR au titre de frais administratifs seront dus.
- 7.2. Sous réserve du droit éventuel de rétractation exclusivement ouvert au Consommateur, si l'annulation est portée à la connaissance de F9 par le Participant par écrit entre 21 et 14 jours calendriers avant la date de début de la Formation, 50 % du prix total de la Formation communiqué à l'Inscription sera dû par la Participant à F9.
- 7.3. L'intégralité du prix de la Formation communiqué à l'Inscription sera dû par le Participant dans tout autre cas.

### **Article 8. Annulation et modification d'une Formation par F9**

- 8.1. En cas d'annulation d'une ou plusieurs heures de cours suite à l'empêchement, pour maladie ou autre, d'un professeur/formateur, le Participant bénéficiera du report des heures perdues. En cas d'empêchement prolongé d'un professeur/formateur, F9 a l'obligation d'employer ses meilleurs efforts pour le substituer. Aussi, F9 ne peut garantir le maintien d'un seul professeur sur toute la durée de la Formation.
- 8.2. En cas de force majeure ou d'inscriptions en nombre insuffisant à une formation de groupe, F9 se réserve le droit d'annuler une Formation ou d'en modifier les dates. Sans que cela constitue une liste exhaustive, les accidents, les grèves, les incendies, l'état de guerre ou tout autre événement pouvant entraver ou suspendre gravement le fonctionnement de F9 sont considérés comme des cas de force majeure.
- 8.3. Si F9 annule une Formation sans pouvoir garantir son organisation dans les 14 jours calendriers suivant sa date de début initialement prévue, le Participant sera remboursé intégralement du prix payé.
- 8.4. En cas de modification des dates de la Formation par F9, le Participant pourra demander l'annulation de son Inscription et le remboursement intégral de toute somme déjà payée. A peine de nullité, cette demande devra être communiquée à F9 par écrit dans les 7 jours calendriers suivants la date de notification au Participant de la modification des dates. Par ailleurs, l'absence de réaction du Participant dans ce délai vaudra accord quant à son Inscription aux nouvelles dates communiquées.

### **Article 9. Responsabilité, utilisation des locaux et du matériel**

- 9.1. Lors d'une Formation, F9 répond à une obligation de moyens mais, en aucun cas, à une obligation de résultat. F9 ne pourra être tenue responsable des éventuelles erreurs, inexactitudes ou omissions commises de bonne foi par le/les professeurs/formateurs ou présentes dans la documentation communiquée au Participant, ni de leurs conséquences éventuelles.
- 9.2. Les locaux et le matériel mis à la disposition du Participant doivent être utilisés avec soins par celui-ci comme un bon père de famille normalement prudent et diligent. En cas de comportement inapproprié du Participant, F9 pourra l'exclure de ses locaux et/ou de sa Formation en tout ou en partie, sans préjudice de l'application de l'Article 6.
- 9.3. F9 décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation quelconque des effets personnels du Participant dans ses locaux.

### **Article 10. Entreprises et institutions publiques**

- 10.1. En l'absence de communication par l'entreprise ou l'institution publique, avant son Inscription, de toute modalité particulière applicable à son Inscription, sa Formation ou encore (sans que cela ne soit limitatif) sa facturation, F9 appliquera ses modalités/procédures standards tant en termes de reporting de présence que de facturation (sans que cela soit limitatif).

### **Article 11. Nullité – Droit applicable – Clause de juridiction**

- 11.1. La nullité d'une clause des présentes conditions n'affectera pas la validité des autres clauses. En ce cas, le Participant s'engage à négocier de bonne foi avec F9 la conclusion d'une nouvelle clause qui poursuivra le même objectif que la clause nulle et aura des effets équivalents.
- 11.2. Les présentes conditions respectent tous les droits du Consommateur. Si, par impossible, tel ne serait pas ou plus le cas, le Consommateur en informera F9 aux fins de rétablir ses droits dans le respect de l'économie des présentes conditions.
- 11.3. Tout accord entre parties qui diffère des présentes conditions doit être constaté dans un écrit dûment signé par chacune des parties. Aucune des parties ne pourra se prévaloir d'une modification verbale ou tacite des présentes conditions générales.
- 11.4. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de l'Inscription est de la compétence des Cours et Tribunaux francophones de l'arrondissement de Bruxelles. Seul le droit belge est applicable.